

bre se conforme à ses prescriptions».

Il a été abondamment question ces derniers temps de la «tyrannie de la majorité» aux Nations Unies et des résolutions qui expriment le point de vue de la «nouvelle» majorité. Toutefois, la «nouvelle majorité» a notamment fait remarquer que les pays qui s'inquiètent aujourd'hui du fonctionnement de l'Assemblée générale sont ceux-là mêmes qui détenaient naguère la majorité et qui l'utilisaient à leur propre avantage. On a également souligné que l'ancienne majorité a contribué à fixer et à formuler les règlements des Nations Unies d'après sa propre échelle de valeurs.

Il faut assurément être circonspect quand on parle de la tyrannie de la majorité. On pourrait faire valoir que le tyranisme est plutôt exercée par les pays qui ne mettent pas en œuvre les décisions de la majorité. On pourrait qualifier les décisions prises au Conseil de sécurité et le recours au droit de veto de tyrannie de la majorité. Pourtant, même s'il y a souvent des négociations, on peut dire en toute justice que dans les cas qui font intervenir les sentiments, la majorité ne tient compte que d'une façon limitée de la position des autres pays membres. A coup sûr, il en a toujours été ainsi. Cependant, il est mauvais et dénué de sens de s'attacher outre mesure à un texte sans se soucier de ses possibilités d'application. Pour qu'il nous soit permis d'espérer que l'ONU soit jamais respectée, il faudrait que les efforts déployés au sein de l'Organisation soient plus adaptés à la réalité. Aujourd'hui, il n'y a guère d'autre voie que de négocier et de tenir compte d'une façon raisonnable d'une minorité politiquement et économiquement forte si l'on veut que le processus décisionnel reflète l'équilibre des forces existant dans le monde. Sinon, l'adoption d'une résolution sera souvent une fausse victoire et l'exultation initiale sera suivie de sérieuses déceptions. Je suis convaincu qu'on a fait plus de mal que de bien chaque fois qu'on a voulu suivre une politique internationale allant

Monsieur Tabor est l'ambassadeur du Danemark au Canada. Ancien ministre des Affaires étrangères du Danemark, il a été nommé à deux reprises représentant permanent de son pays aux Nations Unies. En juillet 1967, il était président du Conseil de sécurité des Nations Unies. L'article ci-contre n'engage que l'auteur.

à l'encontre des rapports de forces véritables.

Maintien de la paix

Certains attribuent à l'Organisation le fait qu'il n'y a pas eu de guerre mondiale depuis 1945. Sans vouloir nier les faits, il faut reconnaître que certains soulèvements dévastateurs se sont produits dans des cas où le règlement intervenu était davantage à l'intérêt des grandes puissances qu'à l'action des Nations Unies. Il ne faut pas oublier que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies n'ont généralement été possibles qu'après la conclusion d'une trêve entre les principaux adversaires. En outre, lorsque l'Organisation des Nations Unies est saisie d'un litige, le Conseil de sécurité peut être paralysé si les États ayant droit de veto ont des sympathies différentes. Pareillement, dans certains cas — Vietnam et Cuba par exemple — le désaccord des grandes puissances peut empêcher de porter le problème devant le Conseil de sécurité. Le même empêchement peut survenir, comme dans le conflit de la corne de l'Afrique, parce que l'on préfère recourir à une organisation régionale plutôt que d'internationaliser le problème. Par conséquent, les opérations de maintien de la paix de l'ONU sont seulement possibles lorsque l'Organisation est saisie de la question, que les super-puissances sont d'accord et les parties directement intéressées trouvent qu'elles sont dans leur intérêt.

Dans plusieurs cas, cependant, les Nations Unies ont enregistré des succès. De ce fait, et par suite de l'aversion générale qu'inspire l'horreur de la guerre, les opérations de maintien de la paix ont toujours été entourées d'un idéalisme considérable et parfois néfaste. Cette attitude peut amener une opinion publique bien intentionnée à poser plus d'exigences que l'équilibre des forces dans le monde ne le permet.

De même, il est toujours souhaitable de trouver des solutions aux problèmes qui sont à l'origine des litiges. Dans ce domaine, l'ONU a complètement échoué. La mise sur pied d'une force de maintien de la paix tend à n'être en général pour les parties directement intéressées qu'une mesure d'apaisement, tandis que les problèmes de fond demeurent entiers.

Des pays ont souligné la nécessité de faire davantage en ce qui concerne les fonctions de maintien de la paix des Nations Unies et ont même donné l'impression que des propositions en ce sens ne tarderaient pas. Cependant, rien ne s'est produit. Ce qui n'est pas étonnant. Pour être considérés parfaitement neutres, les